

CHAMBERSIGN

Bureau d'Enregistrement des Signatures Electroniques

DESCRIPTION

OBJECTIF

- Créé à la CCI de Dijon, le bureau d'enregistrement des signatures électroniques délivre des certificats de signature électronique destinés à sécuriser les transactions et les échanges de documents par Internet, entre les entreprises et les administrations, ainsi qu'entre entreprises.
- Ce dispositif permet aux entreprises d'obtenir dans des conditions de confidentialité, de neutralité et de sécurité, le certificat nécessaire pour effectuer électroniquement un certain nombre de téléprocédures, en particulier les réponses aux appels d'offres par voie électronique, la TéléTVA, le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) et le numéro unique permettant aux bailleurs sociaux de télétransmettre les dossiers des demandeurs de logements sociaux au ministère.

CADRE DU DISPOSITIF

- Le bureau d'enregistrement des signatures électroniques a été créé à la CCI de Dijon et à la CCI de Beaune dans le cadre de l'association ChamberSign France.
- La CCI Côte-d'Or a adhéré à l'association ChamberSign France, créée à l'initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises. Celles-ci ont constitué une autorité de certification de signatures électroniques à l'effet de développer un environnement de confiance dans les échanges électroniques sur internet.
- La CCI Côte-d'Or et l'association ChamberSign France ont signé une convention de fonctionnement du Bureau d'Enregistrement qui définit :
 - les relations entre l'autorité de certification ChamberSign France et le Bureau d'Enregistrement mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or,
 - l'utilisation d'une « marque », d'une entité visuelle, du logo « ChamberSign, Echangez en toute confiance » dans le respect de la politique de certification définie.

ANIMATION

Le Bureau d'Enregistrement :

- est animé par trois permanents de la CCI, formés à la signature électronique.
- est intégré dans le Pôle Formalités de la CCI Côte-d'Or

PROCEDURE D'OBTENTION D'UN CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

La procédure décrite ci-dessous s'applique au certificat actuel, dit « FIDUCIO » :

- Les demandeurs de certificats doivent effectuer leur démarche à partir d'un ordinateur. Pour cela, ils pourront être guidés par les opérateurs du Bureau d'Enregistrement. A l'issue de cette saisie, s'éditera automatiquement une liste des pièces justificatives nécessaires pour obtenir ledit certificat.
- Les demandes de certificats, accompagnées des pièces justificatives ci-dessus mentionnées, doivent être transmises au Bureau d'Enregistrement, soit par courrier, soit par remise directe lors d'entretiens individualisés. Le Bureau d'Enregistrement est signalisé dès le hall d'entrée de la CCI Côte-d'Or ; il est ouvert aux heures habituelles d'ouverture de la CCI.
- Après vérification des pièces et la réalisation d'un face à face physique avec le demandeur du certificat à la CCI Côte-d'Or, le Bureau d'Enregistrement valide la demande, la transmet électroniquement à l'autorité de certification ChamberSign et délivre le certificat de signature électronique sous 48 h sur rendez-vous, dans la mesure où le dossier est complet.

COÛT D'UN CERTIFICAT

- Le coût d'un certificat pour un demandeur dans une entreprise est de 80 € HT par an pour un certificat sous forme de logiciel auquel il faut rajouter 50 € HT uniquement la première année pour un certificat sur clé USB.
- Un certificat est valable deux ans.

ACTIONS DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DES SIGNATURES ELECTRONIQUES

- **Accréditation du Bureau d'Enregistrement obtenue lors de l'audit du 20.07.2001.**
- **Ouverture officielle du Bureau d'Enregistrement et mise en ligne sur le site Web de la CCI Dijon le 01.10.2001.**
- **2006 : Chambersign remporte le marché de la fourniture de certificats pour les collectivités adhérentes à la plate-forme e-bourgogne.**
- **Actions de promotion du certificat de signatures électroniques ChamberSign auprès des garagistes soumis à la procédure dématérialisée du S.I.V. (Système d'Immatriculation des Véhicules).**
- **Conférence présentant l'intérêt de la signature électronique pour répondre au marché public et ateliers pratiques présentant les diverses utilisations de ce certificat : e-bourgogne en pratique, TéléTVA et les déclarations sociales, sécurité des communications (factures, devis, compte, etc).**
- **Fin 2010 : Intégration du Club BE Rhône-Alpes de ChamberSign France (échange d'informations, contribution à l'élaboration d'une documentation nationale, participation au développement commercial...)**

CONTACTS

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR
BP 17440 - 21074 Dijon Cedex
www.cci21.fr

Site de Dijon :

Julien BUGNET (Opérateur Bureau d'Enregistrement) - tél : 03.80.65.91.19
E-mail : julien.bugnet@cci21.fr

Mélanie DEMIZIEUX (Opérateur Bureau d'Enregistrement) - tél : 03.80.65.91.39
E-mail : melanie.demizieux@cci21.fr

Site de Beaune :

Colette VACHEROT (Opérateur Bureau d'Enregistrement) - tél : 03.80.26.39.60
E-mail : colette.vacherot@cci21.fr